

Évaluation d'incidence Natura 2000

Les + OBJECTIFS

- Evaluer l'incidence d'un projet agricole sur le ou les sites Natura 2000 proche(s), conformément aux obligations liées au code de l'environnement.

Pour QUI ?

- Exploitations agricoles ayant un projet localisé à l'intérieur ou à proximité d'un site Natura 2000 et soumis à déclaration ou autorisation administrative, ou figurant sur la liste locale des projets soumis à évaluation d'incidence Natura 2000.

Service et prestation

Nos solutions d'accompagnement



NOTRE SERVICE :

Diagnostic sur le terrain :

- Visite sur place, état des lieux de la parcelle concernée par le projet



Appui à la rédaction du dossier d'évaluation d'incidence :

- Recensement des habitats et espèces figurant dans le document d'objectifs du site Natura 2000
- Fabrication des cartes à fournir dans le dossier
- Accompagnement pour la rédaction de l'état des lieux des pratiques actuelles et de l'incidence potentielle du projet sur le site Natura 2000.

PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES :



- Diagnostic "zone humide" si concerné
- En cas d'impossibilité de conclure à l'absence d'incidence du projet sur le site Natura 2000, accompagnement pour identifier un bureau d'études spécialisé capable de réaliser une étude d'incidence.

DOCUMENTS REMIS :



- Formulaire d'évaluation d'incidence Natura 2000 à compléter ensemble et à joindre à la déclaration ou la demande d'autorisation présentée aux services de l'Etat

BÉNÉFICIAIRE CLIENT :



- Des conseillers proches du terrain et des réalités agricoles
- Une bonne connaissance de la réglementation, de la biodiversité, et des enjeux liés aux sites Natura 2000.

Infos pratiques

Contacts
Claire Gilbert
claire.gilbert@alsace.chambagri.fr
03 88 19 17 15

Tarifs - modalités - durée
Tarifs, modalités et conditions générales de vente sur demande et consultables sur le site internet :
www.alsace.chambre-agriculture.fr

Nous nous adaptons à vos besoins, la durée de cette prestation sera à préciser dans le contrat.